

Laïcité : la religion n'est pas un ornement éthique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 10 octobre 2013



Lors de la messe pour les responsables politiques et les parlementaires en la basilique Sainte-Clotilde le mardi 8 octobre, le cardinal **André Vingt-Trois** a déclaré [dans son homélie](#), suite à l'Evangile selon Saint Luc sur la scène entre Marthe et Marie chez Lazare :

"Dans la maison de Lazare, le service des frères est indissociable de l'écoute de la Parole de Dieu et de sa mise en pratique. Il serait donc vain de nous imaginer que nous pourrions répartir les préoccupations dans une sorte de jeu de rôles. Comme il serait tentant de réserver la vocation du disciple à quelques cas particuliers et de garder pour le plus grand nombre le souci des affaires de ce monde qui ne s'embarrasse pas de la confrontation à la Parole de Dieu. De cette tentation nous avons un assez bon exemple dans la manière de comprendre et de gérer la place des croyances et des religions dans la société. Pour un certain nombre de nos contemporains, elles sont considérées comme des instances chargées de rappeler des principes moraux. Au nom de la laïcité, on accepte qu'elles se fassent entendre, mais sans aller jusqu'à prendre en compte leurs observations. Elles seraient comme l'ornementation éthique de décisions qui n'intègrent pas réellement les références éthiques. Comme si la seule référence morale était de se modeler sur les comportements existants, y compris avec leurs contradictions, et de les rendre licites par la loi.

Je ne sais pas si notre société peut être comparée à Ninive, la grande ville païenne. Mais ce que l'Écriture veut nous dire, à coup sûr, c'est que, malgré ses réticences et ses craintes, Jonas est envoyé pour appeler cette ville à corriger ses mœurs. Le personnage de Jonas nous est présenté comme un prophète souvent rétif devant sa mission et qui doute tellement qu'il choisit souvent de fuir devant la difficulté. L'épisode qui nous est relaté ici est un message d'espérance. Même une ville aussi grande et corrompue que Ninive ne reste pas sourde aux avertissements du prophète. Si éloignée que notre société nous paraisse de la foi et de la Parole de Dieu, nous ne

pouvons pas nous récuser en arguant du fait que les croyants et spécialement les chrétiens ne dominent pas la société et que nous ne serions pas écoutés. À cette société, comme à Ninive, nous sommes invités à adresser les avertissements que Dieu nous inspire, respectant la liberté personnelle de chacun pour les accueillir ou pour les réfuter, pour les suivre ou pour s'en détourner.

Je ne voudrais pas dresser maintenant un catalogue des questions sur lesquelles la Parole de Dieu doit nous interpeller. Mais les temps que nous vivons nous invitent à une plus grande vigilance dans plusieurs domaines dans lesquels le travail législatif est gravement impliqué. Le premier de tous est évidemment la manière de penser et de **mettre en œuvre la solidarité nationale**. Il est normal que des orientations politiques divergent sur les moyens à promouvoir. Il est d'autant plus important que les objectifs de la solidarité soient clairement exprimés et rappelés. Est-il possible de progresser dans ce domaine sans affronter les avantages catégoriels, sans reconnaître que la consommation ne peut pas être le seul levier du dynamisme économique et social ? Avons-nous assez de courage pour affronter cette réalité dans les débats électoraux ?

Une autre question mérite toute notre attention, **le sort réservé aux enfants dans notre société**. Dans beaucoup des débats que nous avons connus au cours de l'année écoulée et qui reviendront dans les mois qui viennent, on dissimule à peine la tendance lourde qui consiste à considérer l'enfant exclusivement du point de vue des désirs de l'adulte qu'il est supposé satisfaire. On l'a vu dans l'exclusion du pôle paternel ou maternel lors du vote de la loi sur l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. On va le revoir dans le débat sur l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation. Je ne doute pas que, pour un certain nombre de personnes, il s'agit d'affronter une souffrance réelle. Mais je doute que l'on prenne en compte le bien supérieur de l'enfant.

Dans ce domaine, comme dans celui de la gestion de la fin de la vie, nous souhaitons simplement répéter ce qui devrait être un repère commun dans notre société : **le respect de la dignité de toute personne humaine** dont aucune ne devrait pouvoir imaginer qu'on dispose de sa vie en fonction de nos propres désirs, de nos sentiments ou de notre souffrance. C'est le même attachement à la dignité de la personne qui mobilise de nombreux chrétiens, catholiques ou non, pour l'aide aux personnes immigrées ou réfugiées et qui nous pousse à veiller à ce que l'application de la loi soit conduite avec discernement et humanité.

Enfin, comment pourrions-nous oublier **la situation des communautés chrétiennes du Moyen-Orient**. Le ministre des Affaires étrangères a récemment rappelé devant l'Assemblée nationale la responsabilité particulière de la France à leur égard, responsabilité historique et actuelle. Cette responsabilité peut s'exercer en accueillant largement les réfugiés. Mais elle doit surtout s'exercer par notre action diplomatique pour faire respecter les droits dans des pays où ils vivent depuis le début de l'ère chrétienne et leur permettre ainsi de rester paisiblement dans leur patrie. En tout cas, cet objectif nous oblige à une grande attention dans l'aide militaire et diplomatique que nous pourrions apporter à des groupes dont la conviction sur ce point serait sujette à caution."